



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

-----

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 4 AVRIL 2016 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 29/03/2016

Étaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose, SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, ARIZMENDI Antonio, CRETIN Noëlle, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, PERNOUD Marie-Pierre, CHEVALIER Agnès, BERTHET-GRILLON Didier, SABOUL Eric, VERNOUX Marie-Hélène, BREAUD Virginie, BERTHOUD Jean-Claude, VION-DURY Matthieu, FERNANDES Jenny, ARCHENY Yves, DEPARNAY Jacques, GOETSCHY Claude.

Secrétaire de séance : CORBY Marie-Rose.

La séance est ouverte à 20h00

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

### 1/DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire présente les devis signés dans le cadre de sa délégation :

Devis CMVI (réparation chasse neige), devis PESENTI (seuil local chambre froide) ; devis SECURIMED (trousses secours PPMS), bon de commande (livre « Nouveau Joyau pour le Retord »), devis ONF (travaux divers), devis Modulart-Causse (étude faisabilité salle des fêtes), devis GE (relevé topographique salle des fêtes).

### 2/COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

-APPROUVE les comptes administratifs suivants :

<b>*BUDGET PRINCIPAL LE POIZAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	572 357,28	649 776,99
Investissement	223 476,78	174 556,10
Report 2014 Fonctionnement		296 552,97
Report 2014 Investissement	9 294,26	
<b>Résultat global de l'exercice :</b>	<b>315 757,74</b>	

<b>*BUDGET PRINCIPAL LALLEYRIAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	276 823,65	331 777,83
Investissement	126 861,96	127 369,96
Report 2014 Fonctionnement		29 225,83
Report 2014 Investissement	53 884,74	
<b>Résultat global de l'exercice : 30 803,27</b>		

<b>*BUDGET CCAS LE POIZAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 403,00	2 255,19
Report exercice 2014		1 853,04
<b>Résultat global de l'exercice: 2 705,23</b>		

<b>*BUDGET CCAS LALLEYRIAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 365,68	2 330,76
Report exercice 2014		950,92
<b>Résultat global de l'exercice: 916,00</b>		

<b>*BUDGET LOTISSEMENT LE CRET DE BRAMAFAN LE POIZAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	180 523,73	180 523,73
Investissement :	180 523,73	176 976,83
Report 2014 fonctionnement		23 023,17
<b>Résultat global exercice :19 476,27</b>		

<b>*BUDGET LOTISEMENT CHAMP PERROLET LALLEYRIAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	92 881,15	92 881,15
Investissement :	100 060,82	92 546,83
Report 2014 fonctionnement :		13 270,50
Report 2014 investissement :		25 458,98
<b>Résultat global exercice : 31 215,49</b>		

<b>*BUDGET LOCAL COMMERCIAL LE POIZAT</b>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	216,28	63 171,24
Investissement	70 946,53	12 885,00
Report 2014 fonctionnement :		2 801,26
Report 2014 investissement :	799,58	
<b>Résultat global de l'exercice: 6 895,11</b>		

### **3/BUDGETS PRIMITIFS 2016**

**-VOTE les budgets primitifs suivants :**

#### **\*BUDGET PRINCIPAL LE POIZAT-LALLEYRIAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 221 008 euros-
- Dépenses et recettes d'investissement : 604 245 euros

#### **\*BUDGET LOTISSEMENT LE CRET DE BRAMAFAN LE POIZAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 237 304 euros
- Dépenses et Recettes d'investissement : 200 000 euros

#### **\*BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PERROLET LALLEYRIAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement :108 985 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 110 659 euros

#### **\*BUDGET LOCAL COMMERCIAL LE POIZAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 68 928 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 110 455 euros

### **4/TAXES DIRECTES LOCALES**

**-VOTE les taux des taxes directes locales comme suit : taxe habitation 11,67%, Taxe foncière bâti : 12,72%, taxes foncière non bâti 42,27%. Le produit attendu s'élève à 197 280 euros.**

### **5/DOSSIER ESSENA**

**-Après estimation du service du Domaine, DECIDE de céder à Elise FATET pour son projet d'asinerie une partie des parcelles cadastrées ZA 204 et ZA 205 lieudit « La Charpine » et ZB 185 lieudit « Croix Blanche ». Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.**

### **6/BUREAU DE VOTE COMMUNE NOUVELLE**

**-DECIDE de conserver un seul bureau de vote sur le territoire de la commune nouvelle. Celui-ci sera installé dans la salle des fêtes de Le Poizat pour les différentes élections à venir.**

### **7/TRAVAUX FORET ET AFFOUAGE**

**-ARRETE le programme des travaux en forêt de Lalleyriat pour un montant HT de 11 610 euros dont 6 050 euros d'investissement subventionnable.**

**Précise que le programme sur le Poizat avait été arrêté en 2015 pour un montant HT de 17 498,83 euros dont 12 736,62 euros d'investissement subventionnable.**

**En 2016, 450 m3 de feuillus seront réservés à l'affouage exploité en bord de route.**

### **8/VENTE VEHICULE CPINI**

**-AUTORISE la vente du véhicule Renault immatriculé 4920 TB 01 qui n'est plus utilisé par le CPINI de Lalleyriat-Le Poizat.**

## **9/COMITE PILOTAGE « PETITE UNITE DE VIE »**

-Est informé que les communes de St-martin-du-Fresnes et Montréal-la-Cluse ont obtenu l'agrément du Conseil Départemental pour la création d'une PUV « Petite Unité de Vie ».

Deux adjointes feront partie du comité de pilotage : Marie-Rose Corby et Zita Sanchez.

## **10/DIVERS**

-Sorties piscine Ecole « Robert Moretti » : Le conseil se prononce pour l'utilisation de la piscine communautaire d'Oyonnax si les conditions demandées par l'équipe enseignante sont remplies. Une réunion municipalité-enseignants-représentants des parents sera programmée prochainement.

-Est informé de l'inscription de Sandrine Allombert-Goget au stage du BAFA en avril à la charge de la commune.

-Est informé du lancement de l'étude de faisabilité pour les travaux de la salle des fêtes de Le Poizat.

-Prend note de l'arrêté préfectoral du 23/03/2016 portant sur le schéma départemental de coopération intercommunale pour le Département de l'Ain.

-Entend la réponse du SIEA au courrier du Maire sollicitant le déploiement du réseau de fibre optique sur la partie Est du village du Poizat ainsi que sur la zone du « Burlandier-Moulin de Charix ». Ces zones feront partie d'un des programmes qui doivent se poursuivre jusqu'en 2021.

-Une déchetterie mobile sera installée vers le plan d'eau fin avril 2016, les habitants seront prévenus par affichage.

-Le Maire rappelle que la divagation des animaux est interdite sur le territoire communal, il précise qu'un arrêté municipal a été pris en date du 21/03/2016 (voir affichage en mairie).

-Est informé de la liste des commissaires titulaires et suppléants nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, membres appelés à siéger au sein de la commission communale des Impôts Directs (liste affichée en mairie).

-Entend le compte-rendu des différentes commissions communales :

\*communication communication qui a fait modifier le libellé des panneaux d'information et décider de mettre en place deux bulletins municipaux par an qui seront dénommés « Les P'tits Echos Le Poizat-Lalleyriat ».

\*Commission action sociale et animations : Régalolac le 2 juillet au plan d'eau, repli salle des fêtes Le Poizat en cas de mauvais temps.

\*Commission forêt : est informé de la révision du plan d'aménagement de la forêt communale sur les deux territoires en 2018.

-Le conseil municipal accepte le principe d'une participation sous forme de subvention au CPI de Charix suite au sinistre incendie de l'habitation Minelli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

HUYVAERT Yvon.